Collège communal de la Ville de Liège

Service des Permis d'Urbanisme

La Batte 10 - 4000 Liège

enquete.urbanisme@liege.be

**Objet : réclamations et observations à l’avis d’urbanisme relatif au projet de construction d’un « Quartier durable Haïsses-Piedroux » (Dossier 7/30)**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

La société Neufcour veut détruire le site des Haïsses-Piedroux, un magnifique coin de campagne situé à Chênée, à la limite de Vaux-sous-Chèvremont, afin d’y construire un projet immobilier de plusieurs centaines de logements.

Je pense que ce projet est néfaste et dangereux à de nombreux points de vue.

**Néfaste pour le « vivre ensemble » :** ce nouveau quartier, éloigné et déconnecté des transports en commun (bus et trains) sera un véritable ghetto accessible uniquement en voiture, sans lien réel avec le reste de la commune.

**Néfaste pour la mobilité :** le centre deChênée est déjà engorgé de bouchons aux heures de pointe habituelles, auxquelles s’ajoutent les heures d’entrée et de sortie des écoles. Le passage de centaines de nouveaux véhicules rendra la circulation quasiment impossible, non seulement dans le centre mais aussi sur les quais, et créera un stress supplémentaire pour toute la population.

**Néfaste pour le commerce local :** isolés du centre de Chênée et sans possibilité de se parquer dans celui-ci, les habitants du lotissement ne se rendront pas dans les commerces locaux. Ils seront au contraire poussés à se rendre dans les grands centres commerciaux plus éloignés. Quant aux habitants du quartier, confrontés à l’afflux de nouveaux véhicules, ils pourraient eux aussi se détourner des commerces locaux.

**Néfaste pour l’environnement :** la construction de ce lotissement détruira 35 hectares d’espaces verts appréciés de tous alors que les grandes villes, envahies par le béton, l’asphalte et les voitures, ont besoin de zones vertes pour continuer à respirer.

**Dangereux pour l’avenir :** les investissements à réaliser pour la réalisation de lotissement sont énormes. Ils ne seront vraiment rentables pour le promoteur que s’il peut continuer par la suite à étendre ce lotissement, notamment vers Beyne-Heusay, en construisant des centaines de nouveaux logements.

Je ne suis pas opposé à la création de nouveaux logements sur le territoire communal liégeois mais je pense :

* que cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants actuels,
* qu’il serait bien plus intelligent de construire ces logements sur des friches industrielles proches des grands axes de circulation, comme par exemple sur l’ancien site des usines Cuivre & Zinc (LBP) à Chênée,
* qu’il est essentiel de sauvegarder des espaces verts comme ceux des Haïsses-Piedroux.

**Je vous demande donc de ne pas accorder de permis à ce projet immobilier.**

J’ajoute à cette lettre mes remarques personnelles :

 En l'attente de vous lire, je vous adresse, Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, mes salutations respectueuses.

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………………………….…

Prénom : ………………………………………………………………………………………………………………………………….…

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………………….…

Code postal : …………………….. Commune : ……………………………………………………………………………

Date : ………….. Signature